



Litige avec société intrum justitia

Par **angusy_old**, le **26/11/2007** à **15:22**

j'étais abonné à la société AOL. En decembre 2006 ma box n'a plus fonctionné et pendant des semaines j'ai essayé de contacter la hot line de cette société internet (sans succès). Ne pouvant plus me servir d'internet mais étant toujours prélevé sur mon compte bancaire, j'ai en voyé 2 lettres recommandées au siège de la société pour leur expliquer les faits et les menacer de résiliation. Les seules réponses que j'ai eu étaient de les contacter par téléphone (chose impossible). En mars 2007 j'ai décidé de faire opposition aux prélèvements. Puis plus de nouvelles jusqu'en juillet 2007 ou je recois une lettre de la société INTRUM JUSTITIA qui me demande régler une somme de 156,07 euros à la société AOL. rnrnAOL ayant mon dossier en main, jen'y ai pas répondu. Depuis je n'arrete pas de recevoir en courrier simple des relances de cette société qui me menace de faire intervenir un huissier et cde m'assigner au tribunal.rnrnIl est clair qu'AOL n'assurait plus son service depuis decembre 2006 et continuait a etre payé par prélèvement. rnrnPour ma part je ne leur dois rien mais je pense, au contraire, que c'est cette société qui devrait me rembourser pour les mensualités prélevées depuis decembrernMa question est simple : Dois-je payer ces escrocs ? rnrnsinon quel recours ais-je ? rnrnMerci pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **15:56**

Bonjour.rnrnA la première question, je répondrai oui mais....rnrnrntechniquement parlant, vous devez payer.. Le contrat n'a pas été résilié et il a donc continué à courir et c'est à bon droit (pour une fois...) que la société intrum justitia réclame le paiement..rnrnMais vous pouvez exercer une action devant le juge de proximité(pas d'avocat obligatoire.) afin de faire valoir vos droits en invoquant l'inexécution des obligations d'AOL à votre égard.rnrnVous pourrez donc, si vous justifiez de ce que vous avancez faire "annuler" le paiement qui vous ait demandé et

demander le remboursement des sommes que vous avez payé alors qu'aucun service ne vous était fourni.